

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-11-062934-233

No dossier : 41-2995278

DATE : **31 janvier 2024**

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me VINCENT-MICHEL AUBÉ , Registraire

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :
SAINT-HOUBLON INC.**

Débitrice

-et-

**LE REGISTRAIRE DU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBI-
LIERS**

Mis-en-Cause

-et-

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic

JUGEMENT

- [1] Le Tribunal, saisi de la *Demande pour l'émission d'une ordonnance d'approbation et de dévolution et Troisième demande en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition*, rend le présent jugement;
- [2] **CONSIDÉRANT** la demande, les pièces et la déclaration sous serment;

- [3] **CONSIDÉRANT** le rapport du syndic désigné daté du 30 janvier 2024 conformément à l'article 50.4(7)b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- [4] **CONSIDÉRANT** l'absence de contestation;
- [5] **CONSIDÉRANT** que la Demande doit être scindée en deux portions : une « *Demande pour proroger les délais pour produire une proposition* » ainsi qu'une « *Demande pour obtenir une ordonnance d'approbation et de dévolution* », et qu'il convient de rendre jugement uniquement sur la portion de la prorogation des délais;

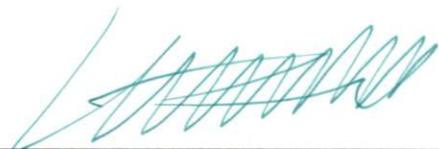
PAR CES MOTIFS :

[A] **ACCUEILLE partiellement** la présente Demande afin de rendre un jugement quant à la portion de la demande en prorogation du délai pour produire une proposition;

[B] **PROROGE** les délais pour le dépôt d'une proposition d'une période additionnelle de quarante-cinq (45) jours, soit pour valoir jusqu'au 16 mars 2024;

[C] **LE TOUT** sans frais.

JA0858



Me VINCENT-MICHEL AUBÉ
Registraire